

(N° 17.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1863-1864.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1864.

(Voir le N° 95, session 1862-1863 et le N° 25, session 1863-1864 de la
Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de treize millions huit cent vingt-trois mille neuf cents francs (13,823,900 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 12 janvier 1864.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) VANHUMBÉCK.

L. DE FLORISONE.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1864.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	580,000 »	15,000 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel	46,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	»	1,972,200 »
7	Service de la monnaie	10,000 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel	»	1,000,000 »	
9	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre	»	75,000 »	
10	Magasin général des papiers.	118,000 »	»	
11	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
12	Traitement des directeurs et agents du Trésor.	150,000 »	»	
13	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	54,000 »	»	164,000 »
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale. — Traitements.	505,600 »	»	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	588,700 »	18,200 »	
16	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	1,924,500 »	22,600 »	
17	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.			
18	— des douanes et de la recherche maritime	4,166,200 »	212,400 »	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	60,100 »	»	9,442,800 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Suppléments de traitement.	110,000 »	6,000 »	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	60,000 »	
22	Frais de bureau et de tournées	65,300 »	»	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	520,800 »	»	
24	Police douanière	5,000 »	»	
25	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>).	2,000 »	»	
26	Matériel	177,400 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	453,500 »	4,500 »	
28	Traitement du personnel du domaine	120,900 »	7,400 »	
29	— — forestier	328,300 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,028,000 »	»	
31	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>).	42,000 »	»	2,197,100 »
32	Matériel.	56,000 »	»	
33	Dépenses du domaine	95,000 »	10,000 »	
34	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
35	Intérêts moratoires en matières diverses.	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.			
36	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour.	4,800 »	»	
37	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	»	9,800 »
38	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>).	3,500 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
39	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	20,000 »	»	
40	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	50,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
41	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	12,390,800 »	1,453,100 »	15,823,900 »